

# Schéma régional de cohérence écologique de Picardie

---

## réunion du 2 juin 2014 à Amiens

---

## Compte-rendu

---

### Ordre du jour

---

- 1/ Point d'étape du processus d'élaboration du schéma régional de cohérence écologique
- 2/ Présentation des supports de travail de la phase plan stratégique d'action
- 3/ Proposition de méthode de travail

### Documents annexés

---

Document de présentation

Liste des personnes présentes

Ce compte-rendu, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique sont accessibles sur le site internet :

**[www.tvb-picardie.fr](http://www.tvb-picardie.fr)**

## Introduction

---

Le Préfet de région et le président du Conseil régional ont rappelé :

- l'objet de la réunion qui est le lancement de la phase d'élaboration du plan d'action du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Les acteurs pourront poursuivre leurs contributions à l'élaboration des cartes et diagnostic des continuités écologiques issues de la 1ère phase ;
- les enjeux du SRCE (préservation et restauration des continuités écologiques) ;
- la nécessité de préserver l'activité économique, voire de faire du SRCE un atout pour l'économie régionale ;
- la volonté d'élaborer un SRCE concerté et qui emporte l'adhésion de tous les acteurs concernés.



## Synthèse des présentations

### 1/ Point d'étape du processus d'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (Thierry Vatin, Directeur de la DREAL Picardie)

La phase 1 a abouti à l'élaboration d'une cartographie des différentes composantes de la trame verte et bleue, qui n'est pas définitive. La prise en compte de toutes les contributions transmises par les partenaires a permis de faire évoluer cette cartographie, par rapport à celle présentée fin 2013, notamment sur les points suivants :

- ✓ suppression de certains réservoirs de biodiversité (absence d'espèces patrimoniales inventoriées)
- ✓ limitation du périmètre des continuités humides aux abords directs des cours d'eau
- ✓ modification de la représentation graphique des corridors
- ✓ calage de corridors boisés sur la réalité du terrain
- ✓ réduction de certains corridors herbacés calcicoles produits par la modélisation
- ✓ ajout de corridors herbacés sur des espaces dits anthropiques (comme des golfs ou des aérodromes) mais présentant une fonctionnalité écologique ou au regard d'enjeux nationaux

Le calendrier présenté, indique la poursuite des travaux en ce qui concerne la phase 2 consacrée à l'élaboration du plan stratégique d'action jusqu'à la fin de l'année environ et les phases de consultation (consultation publique réglementaire, enquête publique) qui pourraient se dérouler au cours du premier semestre 2015.

La phase 2, qui s'engage aujourd'hui et dont les modalités sont présentées dans les interventions suivantes, consiste en l'élaboration du plan stratégique d'action.

Ce plan comportera une carte des objectifs de préservation ou de restauration des continuités écologiques et des actions qui pourront être mises en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ces actions consisteront en des préconisations générales et des mesures opérationnelles, basées sur des outils existants et mis en œuvre sur certains secteurs.

Pour cela, des ateliers thématiques se réuniront dans la 2ème quinzaine de juin. Les travaux se poursuivront à l'automne, notamment par des ateliers territoriaux dans chaque département.

Par ailleurs, afin de répondre aux attentes de collectivités territoriales, un groupe de travail spécifique se réunira très prochainement pour rédiger un guide de prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme à destination des élus et leurs prestataires.

### 2/ Présentation des supports de travail pour la phase "plan stratégique d'action" (Edouard GAYET, DREAL et Hélène Brault, Conseil régional)

Le plan stratégique d'action comportera une carte des objectifs et des fiches actions.

La carte des objectifs identifie :

- les espaces où la biodiversité est la plus riche
- les liens fonctionnels à préserver et à restaurer entre ces espaces
- les obstacles et points de fragilité actuels de ces liens

Les fiches actions sont proposées à la concertation. Le portage des actions se fera en fonction des volontés et des compétences des acteurs concernées. Elles s'appuieront sur les outils existants. Elles se répartissent actuellement par type de corridors ou par thématiques.



### 3/ Proposition de méthode de travail (Enriqué Portola, DREAL, Hélène Brault, Conseil régional de Picardie)

Dans ce cadre, 7 ateliers thématiques sont proposés avec une porte d'entrée par types d'acteurs. La réflexion partenariale sera menée sur la base des supports présentés (carte d'objectifs, fiches action) qui seront fournis au préalable. Chaque atelier travaillera sur la totalité du territoire régional et des fiches action.

A la suite des ateliers du mois de juin, les participants pourront compléter les travaux en fournissant leurs contributions. D'autres ateliers pourraient avoir lieu cet automne en fonction de l'état d'avancement du projet.

La composition pressentie des ateliers est présentée. Il ne s'agit que d'une proposition. Cette liste n'est pas exhaustive, le Préfet invite les personnes et structures présentes à solliciter leur participation si elles n'apparaissent pas à l'écran.

## Synthèse des échanges

Les remarques, détaillées ci-après, ont été formulées par les participants. Elles concernent principalement les points suivants :

- ✓ la phase de diagnostic en cours
- ✓ l'élaboration du plan d'action, en particulier des souhaits de participer aux travaux,
- ✓ et des remarques générales sur la démarche, notamment quant à la prise en compte des équilibres socio-économiques.

### Remarques relatives à la phase "diagnostic"

Des remarques sur la portée juridique de l'inscription de certaines zones dans les réservoirs de biodiversité sont émises par des représentants des organisations professionnelles agricoles : l'exemple des ZNIEFF est cité, où le SRCE leur conférerait une portée juridique plus forte qu'actuellement. La portée symbolique du terme "réservoir" est également soulevée.

Réponse apportée : Les critères justifiant le choix d'une partie des ZNIEFF de type 1 sont rappelés. Par ailleurs, il n'y a pas de production d'un nouveau "zonage" par le SRCE. Une réponse claire à la portée juridique des ZNIEFF devra être apportée.

Plusieurs intervenants demandent des éclaircissements sur les corridors retenus actuellement : justification du retrait opéré suite à la phase de contribution, statut des cours d'eau intermittents.

Réponse apportée : Les évolutions apportées aux corridors correspondent principalement à des corrections de la modélisation, et à la suppression des corridors ne reliant pas deux réservoirs. Quant aux cours d'eau intermittents, ils figurent sur la carte de diagnostic mais ne sont pas repris dans la carte des objectifs. la cartographie n'est pas complètement aboutie et sera définitive à l'issue des travaux.

Une remarque est également émise sur le diagnostic écrit, qui est resté dans sa première version, jugée non satisfaisante.

Réponse apportée : Une nouvelle version sera prochainement mise en ligne, intégrant les remarques nombreuses formulées au cours des ateliers.



## Remarques relatives à la phase "plan stratégique d'action"

De nombreux acteurs demandent à participer aux ateliers.

Réponse apportée : La participation aux ateliers est ouverte à tous.

L'identification du nombre et de la nature des obstacles est demandé. L'impact financier de l'atténuation de ces obstacles est également abordé.

Réponse apportée : L'étude des obstacles fait l'objet des travaux des ateliers du plan stratégique d'action. Les actions qui seront définies seront viables pour tous les participants.

Le rythme et le calendrier d'élaboration du plan stratégique d'action paraissent soutenus pour plusieurs participants, qui souhaitent disposer du temps suffisant pour que les échanges soient productifs.

Réponse apportée : Le préfet de région et le président du conseil régional rappellent que, pour que le schéma régional existe, il faut qu'il soit partagé collectivement. Le calendrier sera adapté en conséquence. Concernant le guide de prise en compte, son objectif est d'apporter les réponses à l'ensemble des acteurs, élus, professionnels agricoles, développeurs... Son élaboration sera menée en parallèle de l'élaboration du plan stratégique d'action et démarrera avant l'été.

La cohérence du schéma régional de cohérence écologique picard avec ceux des régions voisines Ile de France et Nord Pas de Calais est également abordée.

Réponse apportée : Le président du conseil régional précise qu'il est bien évident que les schémas devront être cohérents entre régions voisines, et donc en ce qui concerne la Picardie, également avec la Haute-Normandie et la région Champagne-Ardennes. Les particularités et l'identité de la Picardie devront être prises en compte.

## Remarques générales relatives à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique

Les représentants agricoles émettent des craintes quant à l'articulation entre le schéma régional de cohérence écologique et d'autres politiques menées en Picardie, telles que le soutien à l'élevage par exemple, et plus largement à l'économie des territoires agricoles. Il est également demandé d'intégrer les politiques de développement des réseaux d'infrastructures numériques dans la réflexion.

Réponse apportée : Les orientations du schéma visent à maintenir (ou restaurer) une fonctionnalité de connexion. Chaque projet sera étudié dans cette optique au cas par cas et le maintien de certains corridors pourra éventuellement être assuré par des tracés alternatifs à ceux d'aujourd'hui.

## Conclusion

Après avoir rappelé la procédure d'approbation du schéma régional de cohérence écologique, qui comporte une phase de consultation du public, le préfet de la région Picardie et le président du conseil régional de Picardie concluent la réunion en renouvelant leur souhait de prendre le temps nécessaire pour que l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique repose sur la volonté de partager un objectif commun.

